

Délibération : N°2022-12-08 : 41

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 8 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation de l'attribution d'une subvention aux élèves participant au 4L trophy de 600€.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 22

Pour : 19 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 2 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

l'attribution d'une subvention aux élèves participant au 4L trophy de 600€ avec 19 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 8 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe LYX

